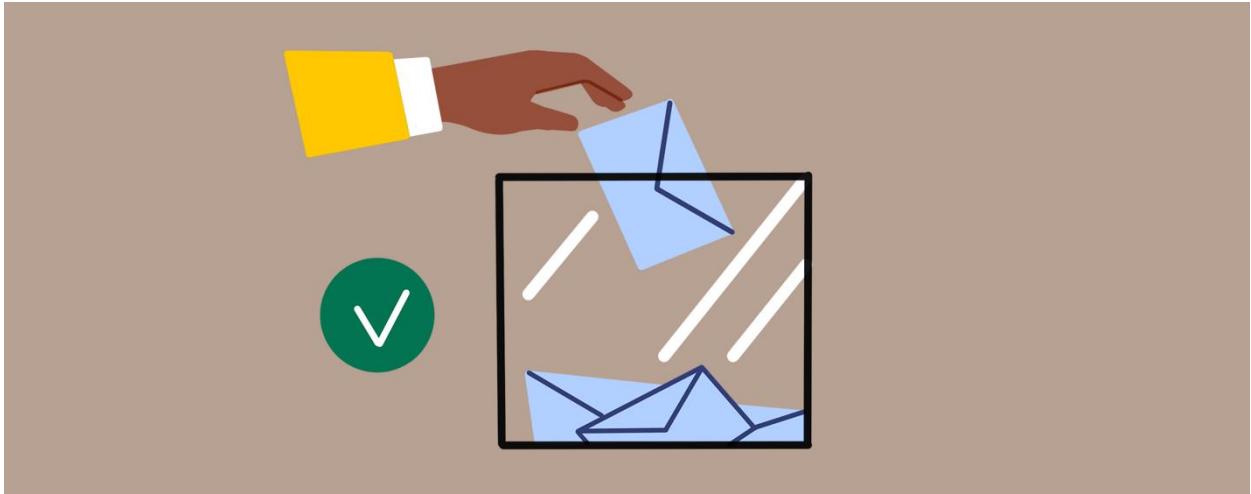


Je vérifie ma situation électorale

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, vous devez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune.



Grâce au téléservice « [Interroger sa situation électorale](#) », vous pouvez vérifier en ligne **votre inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données**.

[Accéder au service en ligne](#)

Rendez-vous sur le site service-public.fr et indiquez **la commune** dans laquelle vous pensez être inscrit, **votre nom, vos prénom(s), votre sexe et votre date de naissance**. Si le téléservice vous identifie, cela signifie que vous êtes bien inscrit dans la commune renseignée.

Attention : le téléservice ne fonctionne que si vous remplissez l'ensemble des champs et que vous indiquez tous vos prénoms dans l'ordre de l'état civil. Une fois votre inscription réalisée, vous pourrez vérifier votre situation électorale en ligne avec l'outil "[Interroger sa situation électorale](#)".